



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.251/1
19 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale
pour l'examen à mi-parcours de la mise en
oeuvre du nouvel Ordre du jour des
Nations Unies pour le développement de
l'Afrique dans les années 90
Session d'organisation
New York, 20 et 21 juin 1996

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration liminaire.
4. Élection des membres du bureau :
 - a) Élection du président;
 - b) Élection des autres membres du bureau.
5. Organisation des travaux.
6. Adoption du rapport de la session d'organisation.
7. Remarques de clôture.

Annotations

Élection des membres du bureau

Au paragraphe 5 de sa résolution 50/160 du 22 décembre 1995, l'Assemblée générale a décidé que le bureau du Comité plénier spécial serait constitué au niveau le plus élevé qui convient et qu'il se composerait d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur.

Organisation des travaux

Groupe de travail

Pour procéder à l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, comme il y est invité dans la résolution 50/160, le Comité ad hoc plénier devrait constituer les groupes de travail ci-après :

a) Groupe de travail I de l'évaluation des efforts nationaux, sur la base des informations pertinentes communiquées par les pays africains;

b) Groupe de travail II des solutions apportées par la communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies, et des mesures nécessaires pour accélérer et améliorer la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour.

Documentation

Pour l'examen à mi-parcours, les documents suivants seront soumis et distribués avant le 1er août 1996 :

a) Un rapport du Secrétaire général, qui sera le document de base de l'examen à mi-parcours. Ce rapport contiendra notamment les conclusions de la Commission économique pour l'Afrique sur les mesures prises et les progrès réalisés par les pays africains quant à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (voir résolution 50/160, par. 7). Il contiendra également les informations pertinentes communiquées par les gouvernements, des organismes des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales sur les efforts déployés pour mettre en oeuvre le nouvel Ordre du jour;

b) L'évaluation et les recommandations de l'Organisation de l'unité africaine relatives à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour (voir par. 46 du nouvel Ordre du jour).

En outre, les documents de base d'information ci-après seront mis à la disposition du Comité ad hoc :

a) "Associés pour le progrès : l'Afrique et la communauté internationale - évaluation de la mise en oeuvre des principes du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et Déclaration de Tokyo sur le développement de l'Afrique";

b) Résultats du Séminaire sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui doit se tenir à Tokyo les 27 et 28 août 1996;

c) Rapport sur le nouveau rôle que sont appelées à jouer les organisations non gouvernementales dans le développement durable de l'Afrique;

d) Rapport sur les ressources nécessaires pour la pleine mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour.

Participation d'organisations non gouvernementales

En vertu des paragraphes 21 et 41 du nouvel Ordre du jour et au paragraphe 6 de la résolution 50/160 de l'Assemblée générale, les organisations non gouvernementales sont partenaires de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. À sa session d'organisation, le Comité ad hoc devra s'attacher à définir la forme que revêtira leur participation à l'examen à mi-parcours.

Date

Conformément à la résolution 50/160 de l'Assemblée générale, le Comité ad hoc plénier devrait se réunir pendant une période maximale de sept jours ouvrables en septembre 1996, en principe avant la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.
